



Conseil Municipal

Extrait du Registre des Délibérations

Réunion du 15 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 09 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de procurations de vote :	01

PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire

M. BONNET Jacky, Mme FOURRIER Maud, M. GRÉVERIE Nicolas, Mme SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme AVRIL Annie, M. LASNIER Dominique, Mme BILLAUD Marie-Christine, Adjoints,

Mme CLÉRAC Marcelle, Mme CHEVALEYRE Chantal M. BRENON David, Mme MERIGEAUD Cécile, M. ALVAREZ Laurent, M. THOMAS Jean-Louis, Mme PÉRICHON Christine, M. SUDRIE Sébastien, M. DORÉ Jean-Jacques, M. AUBINEAU Joseph, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. BELLEFAYE Jacques, Mme DA SILVA Sylvie, Mme BLANCHOU Florence, Mme DUCHER Valérie, M. ALTMAYER Hugues, Mme MARICOURT Carine Mme DUPONT Héléne, Conseillers municipaux.

EXCUSES - ABSENTS

Absent : M. PEEROO Alain

PROCURATIONS DE VOTE

Mme N'DIONE Seynabou à Mme FOURRIER Maud

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme DUCHER Valérie



**BUDGET ANNEXE RESTAURANT COMMUNAL -
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
DELIBERATION N°2021/03 - 031**



**BUDGET ANNEXE RESTAURANT COMMUNAL –
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
DELIBERATION N°2021/03 - 031**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,

Considérant le projet de budget primitif « Restaurant communal » pour l'exercice 2021, dont les crédits sont proposés par chapitre pour chaque section,

Considérant l'arrêt du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2020,

Vu l'affectation du résultat de fonctionnement de 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER dans son ensemble le budget 2021 « Restaurant Communal » tel que présenté en annexe, équilibré en dépenses et en recettes, avec reprise des résultats de l'année 2020 au vu du compte administratif et du compte de gestion 2020 et de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, le 17 mars 2021

Le Maire,

Jean-François DAURÉ

